

CONVENTION

Pour la mise à disposition d'un composteur individuel

Le compostage individuel permet de produire soi-même un amendement naturel pour le jardin à partir de ses déchets organiques du jardin et de la cuisine. Il permet ainsi de maitriser les couts de collecte et de traitement des déchets en limitant les quantités à éliminer, et de préserver l'environnement.

Entre:

Le SMICTOM Mme, M

10 rue JULES HIRON Adresse :

37530 NAZELLES-NEGRON Commune :

Tél: 02 47 23 47 66 Tél:

Email: contact@smictom-amboise.fr

Il est convenu et arrête ce qui suit :

Le SMICTOM s'engage à :

- Fournir un composteur individuel 800 litres ou 345 litres en plastique recyclé, qui reste propriété du SMICTOM,
- Remplacer le matériel sur une durée de 5 ans en cas de défaut de fabrication et dans le cadre d'une utilisation normale,
- Donner une information claire sur la pratique du compostage,
- Assurer une assistance technique par le biais du SMICTOM au 02 47 23 47 66,
- Assurer le suivi dans le temps des habitants volontaires,
- Communiquer sur les résultats du compostage individuel.

Mme, M. _____S'engage à :

- Respecter les recommandations du SMICTOM sur le composteur et l'utilisation du composteur,
- Verser une participation financière unique de 30.00€ pour la remise d'un composteur de 800 litres ou de 15. OO€ pour la remise d'un composteur 345 litres. Cette participation reste définitivement acquise au SMICTOM.
- Utiliser le composteur sur le territoire du Val d'Amboise et dans l'usage prévu,
- Participer aux enquêtes de suivi réalisées par le SMICTOM.
- Restituer le matériel au SMICTOM en cas de déménagement ou de non utilisation.

L'habitant est tenu responsable du matériel fourni. Le SMICTOM décline toute responsabilité en cas de vol, vandalisme, ou détérioration due à une mauvaise utilisation du matériel.

Date de remise du composteur : Fait en 2 exemplaires, le :

Le Président du SMICTOMI

L'habitant Volontaire

M. Vincent LOUAULT

Protection des Données personnelles :

Les informations recueillies par <u>ce formulaire</u>, dans le cadre "<u>d'une mission d'intérêt public</u>", sont destinées à la gestion des activités de <u>traitement informatique et statistique des accès à la déchetterie</u>. Elles seront traitées par le <u>Service</u> <u>collecte du SMICTOM</u> sans être transmises à d'autres services. Elles seront conservées pour une durée de <u>10 ans</u>.

En application du Règlement UE dénommé Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 et de la Loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque personne concernée par les données collectées dispose d'un droit d'accès, de rectification voire d'effacement.

En outre, elle peut disposer d'un droit d'opposition, de portabilité ou de limitation du traitement. Pour toute question ou l'exercice des droits mentionnés, il faut contacter le Délégué à la Protection des Données : DPO, SMICTOM D'AMBOISE 10 rue Jules Hiron 37530 Nazelles-Négron. Par mail : contact@smitom-amboise.fr. Il est, également, possible d'introduire une plainte ou une réclamation auprès d'une autorité Indépendante : la CNIL, 3 place de Fontenay 75334 Paris (WWW.cnil.fr).